



Le cabinet de droit suisse Morgan Sport Law, qui représente les intérêts des acteurs du football camerounais qui ont saisi Samuel Eto'o, le président de la Fédération camerounaise de football, au Tribunal arbitral du sport et à la Confédération africaine de football (CAF), a annoncé son intention de faire appel de la décision du jury disciplinaire de la CAF du 4 juillet 2024.

Selon une lettre datée du 8 juillet 2024, adressée au jury d'appel de la CAF, que 237actu.com obtenue en copie, Morgan Sport Law conteste la décision qui a condamné Samuel Eto'o à une amende de 200 000 dollars pour avoir violé les principes d'éthique et d'intégrité et l'esprit sportif, tels que prévus à l'article 2 alinéa 3 des statuts de la CAF.

Pour rappel, Samuel Eto'o a été accusé d'avoir signé un contrat d'ambassadeur avec la société 1XBET (site de paris en ligne) en échange d'une rémunération, ce qui a été considéré comme une violation des principes d'éthique et d'intégrité par le jury disciplinaire de la CAF.

La décision de faire appel de Morgan Sport Law devrait prolonger le combat juridique entre Eto'o et ses adversaires au sein du football camerounais.